



Ruahatu

le Grenelle
de la Mer
en Polynésie
française

15, 16, 17 juin 2009

Papeete



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ruahatu

le Grenelle
de la Mer
en Polynésie
française

15, 16, 17 juin 2009

Papeete

Haut-Commissariat de la République en
Polynésie française

Ministère de l'environnement
Ministère des ressources de la mer

Les questions traitées par l'atelier 1 : « *La délicate rencontre entre la terre et la mer* »

1. Comment aménager et gérer durablement la zone côtière ?
 2. Comment améliorer la gestion des risques naturels –houle, cyclone, tsunamis, glissements de terrains, changements climatiques,... ?
 3. Que faire pour mieux connaître et surveiller les écosystèmes ?
- Propositions communes à tous ces thèmes :
 - ⇒ Affecter la taxe sur l'environnement l'agriculture et la pêche (TEAP) aux actions de l'environnement
 - ⇒ Urgence à agir !

1. Comment aménager et gérer durablement la zone côtière ?

- **Par une politique d'aménagement et de gestion volontariste.**
 - ⇒ Développer une politique foncière d'acquisition du littoral pour une gestion et aménagement durable des activités économiques, loisirs, etc.
 - ⇒ Créer/ formaliser une structure type « **conservatoire du littoral et de la mer** »
 - ⇒ Finaliser le « **schéma d'aménagement et de gestion de l'espace de la Polynésie** » avec des déclinaisons de stratégies sectorielles (transports, perliculture, tourisme).
 - ⇒ Encourager et développer des outils de planification (utilisation de l'espace) et de stratégie de développement d'activités maritimes. Type PGEM et mise en place d'un réseau d' « aires marines gérées ».
 - ⇒ Veiller à l'**articulation PGA/PGEM** (et clarifier la frontière matérielle et juridique entre les deux outils).
 - ⇒ Renforcer la politique de traitement des **rejets à la mer** (assainissement, macro déchets, eaux pluviales).
 - ⇒ **Mise en place d'un véritable transport côtier et inter île** (navires peu polluants ou à modes de propulsion alternative, modalités de navigations, mouillages propres).

- **Par l'application de la réglementation (et adaptation si nécessaire).**
 - ⇒ Clarifier **l'application des sanctions** pour la mise en œuvre des différentes réglementations en matière d'environnement (aspect judiciaire et pénal).
 - ⇒ Se doter de **moyens de contrôle efficaces** (mutualisation des personnels de contrôle et moyens matériels, voire dotation de personnel). Impliquer localement les communes (police municipale).
 - ⇒ Appliquer la **réglementation sur le domaine public maritime** (bande des 3 m) et éclaircir les obligations en matière de servitudes de passage (accès à la mer) et enfin définition de tracé de ligne de rivage (ligne de cotes sur la base du trait naturel).
 - ⇒ **Supprimer** les dispositions réglementaires relatives au **déclassement** du domaine public maritime.
 - ⇒ **Mettre fin aux « dérogations » de façon générale et exiger l'exemplarité du Pays** (travaux/Équipement).
 - ⇒ **Transférer la gestion administrative** du lagon et de la zone côtière de l'équipement à la Mer (MRM et MEV).

- **Par l'implication et la sensibilisation des usagers de zones côtières au sens large**
 - ⇒ **Sensibiliser les maires à leur rôle crucial d'informateur** sur les différentes politiques d'aménagements du littoral et de l'espace maritime.
 - ⇒ Communiquer sur les **droits et devoirs du citoyen et du riverain** pour :
 - informer et sensibiliser les usagers au respect des réglementations et de manière plus large au partage de l'espace communautaire (gestes civiques). Renforcer et s'appuyer sur l'aspect culturel.
 - Soutenir l'action des associations dans leurs actions vis-à-vis du grand publique ou des scolaires.
 - Mieux communiquer sur l'impact de l'aménagement des espaces maritimes sur la qualité du milieu (lagonaire ou marine)

2. Comment améliorer la gestion des risques naturels –*houle, cyclone, tsunamis, glissements de terrains, changements climatiques,...* ?

⇒ Trois éléments :

➤ Connaissance, gestion, information & participation

➤ **Connaissance :**

- Assurer la mise à jour régulière et exhaustive de la cartographie des risques sur le court, moyen et long terme – **plans de prévention des risques (PPR)**
- Etudier les risques pour la Polynésie française des **changements climatiques**
- Quantifier les **risques économiques et sociaux** des changements climatiques

➤ **Gestion**, avec deux aspects, *prévention* et *crise* :

- Estimer régulièrement les **moyens disponibles** pour répondre aux crises ponctuelles et assurer la **régularité des exercices de prévention**
- **Intégrer davantage les risques** dans les outils –PGA, PGEM, études d'impact...
- Prendre en compte les **risques dans les décisions de développement économique**
- Prévoir et gérer les déplacements de populations et leur conséquences économiques et sociales

➤ **Information et participation :**

- Améliorer la **sensibilisation** de la population en :
 - ⇒ Communiquant en langue locale –exemples concrets
 - ⇒ La faisant participer et en allant vers elle
 - ⇒ Développant des outils de gestion participatifs
 - ⇒ S'appuyant sur les réseaux associatifs
 - ⇒ Mesurant l'efficacité des campagnes d'information
- Diffuser **l'information scientifique** à l'ensemble de la population
- Sensibiliser les **scolaires**
- Informer sur les **conséquences** des risques notamment en matière d'assurance
- Sensibiliser les communes sur leurs **responsabilités**

3. Que faire pour mieux connaître et surveiller les écosystèmes ?

- Zone : limite bathymétrique – 100 m
- Fédérer les institutions, leurs services et leurs moyens
- Connaissance :
 - ⇒ Affréter un bateau de recherche
 - ⇒ Valoriser et centraliser les **recherches antérieures**
 - ⇒ Valoriser et centraliser les **connaissances traditionnelles**
 - ⇒ **Vulgariser** les données scientifiques
 - ⇒ Déterminer **en commun** les **priorités et futurs axes de recherche**
- Surveillance :
 - ⇒ Définir les **priorités et problématiques**
 - ⇒ Définir les **indicateurs en fonction des besoins**
 - ⇒ Assurer un **suivi politique par rapport aux conclusions de la recherche**
 - ⇒ Mettre en place un **observatoire** et assurer un suivi continu

Les questions traitées par l'atelier 2 : « *Entre menaces et potentiels, la mer fragile promesse d'avenir* »

1. Comment favoriser le développement durable des activités maritimes économiques existantes ?
2. Quelles solutions pour favoriser et valoriser les écosystèmes marins et les ressources naturelles associées ?
3. Comment favoriser les transports maritimes inter-insulaires durables pour désenclaver les archipels ?

1. Comment favoriser le développement durable des activités maritimes économiques existantes ?

- Le groupe a considéré les aspects suivants du développement durable : les aspects environnementaux, économiques et sociaux
 - **La dimension environnementale :**
 - Inciter les communes à mettre en place des plans de gestion – PGA PGEM,...- et assurer leur coordination
 - Inciter chaque acteur à une gestion de ses déchets et de son assainissement
 - Encadrer toutes les activités économiques maritimes par une structure adaptée –type agence de développement
 - Favoriser l'utilisation de sources d'énergies renouvelables à l'ensemble des activités maritimes économiques-

➤ **La dimension sociale :**

- Sensibiliser par la formation et l'information, l'ensemble des acteurs économiques à la nécessité de protection de l'environnement
- Sanctionner en cas de non-respect
- Donner plus de pouvoirs aux organismes de contrôle

➤ **La dimension économique :**

- Coordonner les politiques publiques :
 - ⇒ Limiter l'intervention publique – concurrence des SEM
 - ⇒ Favoriser les synergies entre les différents intervenants/services publics
 - ⇒ Mettre en place un guichet unique en matière de développement durable
 - ⇒ Définir et mettre en place des zones prioritaires d'activités économiques –zonage
 - ⇒ Réserver du foncier dédié aux activités maritimes
 - ⇒ Réviser la réglementation pour réduire les freins administratifs –procédures, délais d'instruction, inflation réglementaire et législative
- Financer la R&D et l'innovation :
 - ⇒ incitations fiscales – zones franches, défiscalisation,...
 - ⇒ financement de l'innovation et soutien de la recherche appliquée–pôles de compétitivité
- Renforcer les bonnes pratiques :
 - ⇒ Assurer les formations aux métiers de la mer
 - ⇒ Définir un guide des bonnes pratiques, procédures Qualité
 - ⇒ Labelliser les activités et y associer des financements connexes
- Assurer la prospective :
 - ⇒ Favoriser la venue des croisiéristes étrangers -visas
 - ⇒ Rechercher des produits à forte valeur ajoutée
 - ⇒ Favoriser une diversification des activités

2. Quelles solutions pour favoriser et valoriser les écosystèmes marins et les ressources naturelles associées ?

- Préalable : définir un plan de sauvegarde et de valorisation des écosystèmes marins et des ressources naturelles associées pour mettre en oeuvre une stratégie de biodiversité pour la Polynésie française
- Sur cette base trois axes de travail :
 - ⇒ Sauver, Conserver & Valoriser

➤ Sauver : court terme -urgence

- Effectuer un inventaire :
 - ⇒ Faire identifier par la recherche les menaces dans tous les domaines – y compris économique
 - ⇒ Identifier les zones à sauver ; utiliser les outils existants, PGEM, AMP, Parcs marin, classement en espaces naturels protégés,...

- Eduquer et sensibiliser les populations, créer les outils & sensibiliser sur les dégradations par des actions de terrain

- Volet réglementaire : sanctionner les dégradations, restaurer les zones dégradées, mettre en place des régimes différents de prélèvement de la ressource entre professionnels et autres

➤ Conserver :

- Connaissance et suivi :
 - ⇒ Améliorer la connaissance – création d'un observatoire Relier PGA et PGEM
- Participation & implication :
 - ⇒ Faire participer la population, les pêcheurs, les conseils municipaux
- Contrôle, police et réglementation :
 - ⇒ Appliquer la réglementation
 - ⇒ Généraliser la création de gardes
 - ⇒ Renforcer les réglementations sur les extractions
 - ⇒ Réglementer les eaux de ballast
 - ⇒ Contrôler la surpêche et définir une réglementation qui s'applique pour toutes les espèces protégées – taille, quantité, lieux, quotas, techniques de pêche,...
 - ⇒ Assouplir la réglementation trop restrictive et revenir au droit coutumier – Rahui, Tapu
 - ⇒ Autoriser et promouvoir les activités d'élevage, notamment pour la tortue ; question de l'opportunité, de la faisabilité et de la légitimité au regard des conventions internationales

➤ Valoriser :

- Connaître :
 - ⇒ Connaître et quantifier les ressources et écosystèmes valorisables – y compris les énergies

- Développer :
 - ⇒ Faire connaître les ressources et écosystèmes – écotourisme, aquarium, parcs marins,...
 - ⇒ Valoriser ces ressources et écosystèmes sur un plan économique - aquaculture d'espèces locales, protection des ressources hauturières

- Encadrer :
 - ⇒ Lutter contre le biopiratage
 - ⇒ Encadrer les activités de loisirs qui prélèvent sur les stocks ou qui nuisent à la ressource – observations mammifères marins

3. Comment favoriser les transports maritimes inter-insulaires durables pour désenclaver les archipels ?

- Deux dimensions à prendre en considération :
 - ⇒ Les transports
 - ⇒ L'aménagement
- **Les transports :**
- Développer ou rénover une flotte adaptée et durable – fréquence, type –mixte fret/passagers,...
- Formaliser les conditions de mise en place de la continuité territoriale
- Moduler la politique tarifaire et soutenir l'investissement
- **L'aménagement :**
- Utiliser les outils d'aménagement – schéma d'aménagement et de développement durable et développer un schéma adapté de desserte maritime
- Développer les activités économiques –secteur primaire, tourisme...- pour encourager le maintien des populations et les transports
- Développer les transports inter-archipels au niveau communal
- Créer des structures de maintenance et former le personnel local

Les questions traitées par l'atelier 3 : « *La mer, une passion à partager* »

1. Comment remédier aux déficits de formation liés aux métiers de la mer ?
2. Comment protéger et valoriser le patrimoine culturel de la mer ?
3. Comment sensibiliser et éduquer à l'environnement marin, à l'importance de la mer et de ses valeurs ?

1. Comment remédier aux déficits de formation liés aux métiers de la mer ?

- Valoriser et structurer les métiers de la mer :
 - ⇒ Sensibiliser le politique à la valeur des métiers de la mer
 - ⇒ Sensibiliser à la connaissance des métiers de la mer dès le collège, lycée – forum, cellule d'information et d'orientation, rencontres avec les professionnels
- Faire un état des lieux des formations :
 - ⇒ Formations maritimes -marins
 - ⇒ Formations liées aux métiers de la mer –terre
 - ⇒ Identifier les déficits
- Mettre en place les formations adaptées
 - ⇒ formations d'encadrement
 - ⇒ métiers d'avenir issus de la R&D
 - ⇒ formations hors de la Polynésie française
- Créer un centre unique de formation aux métiers de la mer
 - ⇒ pêche , plaisance, commerce, travail du poisson, aquaculture, perliculture, tourisme, loisirs,...
- Renforcer la formation continue, faciliter l'insertion des jeunes diplômés par le biais de contrat d'apprentissage & valoriser l'expérience – VAE, reconnaissance de l'expérience,..

2. Comment protéger et valoriser le patrimoine culturel de la mer ?

- Elaborer une stratégie de préservation et de valorisation du patrimoine
- Définir ce que recouvre le patrimoine culturel marin
 - ⇒ Inventaire et évaluation de l'état du patrimoine : vivant, patrimoine culturel matériel et immatériel
- Encadrer et réglementer
 - ⇒ Restaurer l'accès à la mer
 - ⇒ Protéger les écosystèmes lagunaires et cotiers (par une planification de type PGEM)
 - ⇒ Valoriser le Rahui
 - ⇒ Soutenir les projets de classement au patrimoine mondial de l'Humanité UNESCO

- Promouvoir une stratégie de développement
 - ⇒ Remettre en état le patrimoine
 - ⇒ Développer le tourisme culturel
 - ⇒ Aménager et gérer durablement l'espace maritime
 - ⇒ Développer des activités nautiques liées à la culture
 - ⇒ Mettre en valeur les épaves maritimes anciennes

- Valoriser la culture par la communication et la pédagogie
 - ⇒ Organiser des événementiels maritimes qui intègrent la culture
 - ⇒ Diffuser le savoir-faire traditionnel au travers de ces événements
 - ⇒ Soutenir la création d'une école de navigation traditionnelle (navigation, voile, étoile, projets d'échanges culturel à l'échelle de la Polynésie).
 - ⇒ Sensibiliser les scolaires à la culture maritime (peuplement de la Polynésie, atelier de pêche traditionnelle, navigation...)
 - ⇒ Favoriser la diffusion audiovisuelle du patrimoine culturel
 - ⇒ Créer un musée de la mer en Polynésie qui intègre l'aspect culturel

3. Comment sensibiliser et éduquer à l'environnement marin, à l'importance de la mer et de ses valeurs ?

- Trois axes principaux :
 - ⇒ définir les messages
 - ⇒ définir les publics
 - ⇒ proposer des actions

- Définir les messages :
 - ⇒ protection, connaissance
 - ⇒ sécurité
 - ⇒ valeurs

- Définir les publics :
 - ⇒ Les enfants
 - ⇒ Les pêcheurs et professionnels
 - ⇒ Les utilisateurs occasionnels
 - ⇒ Les pouvoirs publics –notion d'exemplarité
 - ⇒ Les touristes, nouveaux arrivants
 - ⇒ Les médias

- Actions proposées :
 - ⇒ Créer des lieux pédagogiques vivants –sentiers marins, sous-marins, pédagogiques,..
 - ⇒ Avoir une personne référente par commune
 - ⇒ Soutenir le rôle des associations
 - ⇒ Organiser des évènements culturels et sportifs
 - ⇒ Coordonner les acteurs-internet
 - ⇒ Diffuser l'information dans les bateaux qui desservent les îles
 - ⇒ Adapter les programmes scolaires
 - ⇒ Mettre en valeur de l'existant –PGEM, etc..

Les questions traitées par l'atelier 4 : « *Planète Mer, les nouvelles régulations* »

1. Comment intégrer dans la politique nationale maritime les préoccupations de l'Outre-Mer ?
2. Quelles nouvelles coopérations régionales et ultramarines développer et comment ?
3. Comment prendre en compte les communautés dans la gestion de leurs espaces maritimes environnants ?

1. Comment intégrer dans la politique nationale maritime les préoccupations de l'Outre-Mer ?

- Volonté : affirmer que la Polynésie française représente 50% de son espace maritime et qu'une politique maritime sans l'Outre-Mer n'en serait pas une :
- Trois dimensions principales pour atteindre cet objectif : le plan géopolitique, les échanges inter-services entre métropole et Polynésie française et les échanges inter-professionnels

➤ Sur le plan géopolitique :

- Prendre en compte la place de la France au sein du Pacifique grâce à la Polynésie française ; deux volets : national et international :
 - ⇒ Volet national : ajouter un volet Outre-Mer dans le Grenelle de la mer et à la politique nationale maritime ; distinguer dans la réflexion les collectivités d'Outre-Mer du Pacifique, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; intégrer aux ordres du jour de l'intergroupes parlementaire ultra-marin, les préoccupations maritimes de l'Outre-Mer ; réaliser une étude des avantages comparatifs de l'Outre-Mer par rapport aux attentes métropolitaines pour mieux le "vendre"
 - ⇒ Volet international : systématiser la présence de la PF dans le cadre des discussions internationales ; intégrer dans la politique internationale de la France, la Polynésie française : provoquer la renégociation de la convention de Montego Bay et faire tenir la réunion en Polynésie française.

➤ Sur le plan des échanges interservices métropole-Polynésie française:

- Prendre en compte la parole de la Polynésie française (sur les avis et en amont des avis) :
 - ⇒ Se connaître, diffuser les organigrammes et identifier les acteurs et décisionnaires - qui fait quoi
 - ⇒ Organiser un véritable partenariat entre les services avec des échanges entre fonctionnaires des services pour l'élaboration de la politique et sa mise en oeuvre
 - ⇒ Mettre en place des réunions bi annuelles des représentants Outre-Mer et métropole (réunions en métropole **et** en Outre-Mer)
 - Dans la dimension "échanges interprofessionnels" :
- Organiser des échanges d'expérience entre les professionnels
 - ⇒ Favoriser les partenariats entre professionnels de métropole et d'Outre-Mer – syndicats, associations,...

2. Quelles nouvelles coopérations régionales et ultramarines développer et comment ?

- Constat : il existe un maillage assez serré des coopérations régionales
- Trois axes : niveau local, régional et européen
- Au niveau local :
 - ⇒ Organiser le travail interministériel
 - ⇒ Améliorer les circuits d'échanges y compris avec la société civile
- Au niveau régional :
 - ⇒ Mettre en place un cadre de coopération avec les autres collectivités Outre-Mer du Pacifique pour favoriser le dialogue politique et rassembler et discuter des intérêts communs : créer un Comité des 3 collectivités qui se réunirait une fois par an ou tous les deux ans avec l'Etat,
 - ⇒ Mutualiser les ressources financières disponibles pour un même niveau de service
 - ⇒ Dépasser le cadre régional océanien insulaire: ne pas exclure des acteurs importants sur un plan mondial (ex en matière de pêche) : Amérique latine, pays bordant la façade américaine du Pacifique, Europe et Asie (Chine)
 - ⇒ Prendre en compte la dimension anglo-saxonne de la région:
 - l'approche anglo-saxonne n'est pas la même que l'approche française notamment en termes de réglementation : s'enrichir de cette vision et faire partager la vision francophone;
 - la France doit peser pour imposer le bilinguisme dans les coopérations régionales
- Au niveau européen :
 - ⇒ Attirer attention de l'Europe sur la prise en compte en amont des spécificités, notamment dans la politique des pêches dans le Pacifique
- Faire de l'océan un élément de la culture de la Polynésie française dans la coopération régionale

3. Comment prendre en compte les communautés dans la gestion de leurs espaces maritimes environnants ?

- Préalable :
 - ⇒ recenser les connaissances traditionnelles en matière de gestion de l'espace maritime (méthode de pêche, rahui..)
 - ⇒ échelle proposée : commune ou commune associée
- **Trois axes de propositions :**
 - Impliquer les populations locales
 - Rendre les populations force de proposition
 - Mener les adaptations réglementaires
- **Impliquer les populations locales :**
 - Informer les populations sur les actions menées à l'échelle de leur commune sur les projets de constructions, d'aménagement, etc).
 - Responsabiliser les maires dans leurs rôle de coordonnateur et d'informateur publique - PGA/PGEM, mise en place d'un kiosque info-mer au niveau des mairies
 - Soutenir les actions des associations (sur le plan financier, de la formation ou du conseil juridique) pour l'organisation de manifestations régulières sur le terrain pour impliquer les populations et travailler la prise de conscience.

➤ **Rendre les populations force de proposition :**

- Donner aux populations des méthodologies de travail en commun pour définir leurs besoins
- Mettre en place un guichet unique pour faciliter la réalisation des démarches administratives au niveau des mairies
- Offrir du conseil administratif et juridique pour l'élaboration des dossiers et concrétiser les projets ...
- Valoriser les actions locales (associations ou non) par des labels, encourager à la réalisation de chartes.

➤ **Mener les adaptations réglementaires :**

- Reconnaître un droit communautaire qui devienne opposable
- Revoir les modalités de réalisation et de gestion des PGEM en impliquant davantage la population et les associations
- Veiller à articuler les dispositifs des PGA et PGEM
- Développer les espaces réglementés pour impliquer les populations sur leur gestion (type Aires marines protégées).